

# Sociologie de l'héritage. Économie de la transmission ?

Les contributions présentées dans ce dossier demeurent monodisciplinaires, mais brouillent la partition entre une sociologie de l'héritage et une économie de la transmission. La double dimension des biens hérités est ainsi éclairée par l'économie et la sociologie, de façon à ouvrir – partiellement – la « boîte noire » qu'est l'héritage. Loin du manichéisme qui, soit verrait dans toute position et trajectoire individuelles le produit de son passé familial, soit ferait des individus des êtres détachés de toute filiation et de toute appartenance, ces analyses des divers aspects et formes d'héritage conduisent à en reconnaître le poids tout en insistant sur l'existence de refus, de ruptures et de recompositions. Ce sont bien ces perspectives ouvertes et dynamiques qui invitent à s'intéresser non pas tant à l'héritage et à la transmission, qu'à ce que recouvre le fait d'hériter et de transmettre.

Anne-Cécile Broutelle,  
professeure de SES  
à l'Institution des  
Chartreux à Lyon (69).  
Marie Grosgeorge,  
professeure de SES au  
lycée Montaigne  
à Bordeaux (33).

« L'héritage occupe une place centrale dans le réseau complexe des relations familiales et agit aussi bien, au sein de l'économie, sur le niveau d'accumulation que sur le partage des ressources ou des richesses. » Cette citation d'André Masson et de Pierre Pestieau<sup>1</sup>, deux économistes, souligne bien le caractère profondément pluridisciplinaire de cet objet qu'est l'héritage. Cependant, la littérature sur le sujet recense peu de contributions croisant les regards économique et sociologique. L'article de la sociologue Anne Gotman et de l'économiste André Masson intitulé « L'un transmet, l'autre hérite... »<sup>2</sup> constitue une exception notable sur les apports fructueux d'un tel croisement. Ils affirment que l'économie et la sociologie se sont intéressées à des aspects différents – et à priori disjoints – de l'héritage. La sociologie serait marquée par une approche rétrospective et structuraliste dont la métaphore de la malle-poste<sup>3</sup> est une parfaite illustration : le capital (économique) agirait tel un cavalier utilisant des montures successives (ses propriétaires), en en changeant à chaque relai de poste (chaque génération). Dans cette perspective, les héritiers ne seraient que des étapes d'un projet dynastique qui les dépasse et les transcende. De son côté, l'économie

aurait une démarche prospective et utilitariste illustrée cette fois par la métaphore de la course de relais : ici, l'héritage est figuré par le bâton témoin, passant d'un parent-transmetteur à l'enfant-héritier, celui-ci devenant ensuite à son tour parent-transmetteur une fois ses propres parents décédés. Selon Masson et Gotman, l'enjeu de la pluridisciplinarité repose sur la prise en compte de la double dimension, symbolique et économique, des biens hérités, ainsi que de l'articulation des deux moments (réception et transmission) qui constituent l'héritage.

## L'analyse bourdieusienne des logiques sociales et économiques de l'héritage

Bien que l'analyse que Pierre Bourdieu fait de l'héritage et de la transmission soit d'ordre sociologique, l'adoption d'un vocabulaire économique (dont le mot « capital » est le symbole) signale déjà l'imbrication des logiques économique et sociale. Anne Jourdain et Sidonie Naulin nous offrent une vision d'ensemble de la place prise par l'héritage et les transmissions dans la théorie sociologique de Bourdieu. Si la sociologie bourdieusienne est

<sup>1</sup> Masson A., Pestieau P., « Types et modèles d'héritage et leurs implications », *Économie et Prévision*, n° 100-101, 1991.

<sup>2</sup> Masson A., Gotman A., « L'un transmet, l'autre hérite... », *Économie et Prévision*, n° 100-101, 1991.

<sup>3</sup> Bertaux D., *Destins personnels et Structure de classe*, PUF, Paris, 1977.

marquée par la prédominance du capital culturel, leur article rappelle que Bourdieu a d'abord étudié les stratégies matrimoniales permettant aux familles des sociétés précapitalistes de transmettre leur patrimoine (économique ou autre). Ces stratégies matrimoniales demeurent un enjeu majeur – et problématique – dans le monde paysan, mais s'effacent progressivement dans les sociétés contemporaines : avec la montée en puissance de l'État, l'attribution des positions sociales s'est déplacée de l'institution conjugale vers l'institution scolaire. La transmission intergénérationnelle du statut repose donc en particulier sur l'incorporation, par l'héritier, du capital culturel familial. Les stratégies de reproduction sociale sont donc étroitement liées aux capitaux dont dépend la reproduction et aux modes de transmission de ces capitaux.

Si les logiques économiques de la reproduction sociale sont pleinement analysées par Bourdieu, la transmission du capital économique, réduite à de simples transferts matériels, est assez peu interrogée. Pourtant, lorsqu'on étudie en détail les façons dont les individus constituent et lèguent (ou non) un patrimoine, le lien entre richesse et héritage semble plus complexe, et justifie l'étude approfondie des motifs qui président à l'accumulation et à la transmission patrimoniales.

### **La disjonction possible entre patrimoine et héritage**

Loin de l'évidence qui assimile en partie patrimoine et héritage (l'héritage « légal » étant constitué d'un patrimoine et le patrimoine « physique » faisant l'objet d'une transmission à ses descendants), Marie Grosgeorge propose une analyse économique détaillée du poids de l'héritage dans la constitution des patrimoines individuels, et des logiques à l'œuvre dans la transmission (ou non) du patrimoine sous forme d'héritage. Elle distingue ainsi divers motifs d'accumulation et de legs qui font la part belle aux stratégies individuelles et familiales, mais aussi aux normes collectives et aux relations qui unissent les membres d'une lignée. La reconnaissance sociale et politique du poids économique de l'héritage dans les patrimoines et les stratégies des individus pose, enfin, de façon criante la question des inégalités et de leur évolution.

L'usage du patrimoine accumulé ou hérité est ainsi déterminé par des stratégies et des normes familiales, mais aussi sociales et juridiques.

### **Au croisement du social, de l'économique et du juridique**

À partir d'un objet peu étudié – la prodigalité –, Anne Gotman revisite les questions d'héritage et de transmission sous un angle inhabituel : celui de la conjonction entre logiques sociale, économique et juridique. Ainsi, c'est bien la prééminence de la logique familiale et de la transmission dynastique qui fonde l'encadrement juridique des prodiges jusqu'à la Révolution. Puis, la « carrière » juridique du prodigue connaît des mouvements contradictoires entre protection de l'ordre familial et du patrimoine et reconnaissance graduelle des droits individuels. D'une logique plus sociale de perpétuation de l'ordre établi, on passe à une logique plus économique valorisant l'initiative individuelle et le désir d'entreprendre. La prodigalité demeure jusqu'en 2007 un des motifs permettant de décréter l'incapacité d'un majeur, mais il s'agit alors bien davantage de protéger les proches d'une charge financière que de préserver le patrimoine familial.

### **Héritage et transmission d'un « bien » familial particulier, la politique**

La sphère politique n'échappe pas à ces phénomènes de transmission familiale. Comme le montre Anne-Cécile Broutelle, la famille est aussi le lieu de constitution d'un héritage politique aux appropriations et aux usages ambigus. La question de la spécificité de la socialisation politique permet de revenir sur le paradigme bourdieusien et de souligner l'importance de la dimension affective dans la constitution d'un cadre de perception et d'appréciation du politique. Cette transmission d'attitudes et de préférences se transforme parfois en transmission concrète de mandats électifs ou de formes d'engagement. Le plus souvent, il subit des recompositions liées aux trajectoires individuelles et collectives, ainsi qu'aux modalités d'appropriation de la mémoire familiale.

Tout comme il existe des transfuges de classe dont le capital culturel objectivé par l'école ne correspond pas au capital culturel incorporé au sein de la famille, tout comme le patrimoine économique peut être déconnecté de l'héritage matériel, l'héritage en politique se caractérise donc également par des conversions et des ruptures.